

# VERS L'AUTOGESTION LA ROTATION DES RESPONSABLES

## UN EXEMPLE : LE PRESIDENT DE JOUR

Jean Le Gal

« *L'institution scolaire doit reproduire aussi fidèlement que possible la société nouvelle à laquelle elle a pour mission d'introduire* »  
Comité d'instruction publique - 1793

### INTRODUCTION

Juillet 1959. Jeune instituteur, secrétaire fédéral de la Ligue des Droits de l'Homme, engagé dans la lutte pour l'indépendance de l'Algérie, la défense des droits de l'homme et de l'école laïque, j'ai conscience de la coupure entre ma pratique pédagogique traditionnelle et ma pratique militante.

Au hasard d'une promenade de vacances, je découvre à l'Ecole Freinet de Vence, le chemin de la cohérence entre mes engagements politiques et mon action éducative.

Trois des dimensions fondamentales de la pédagogie Freinet deviennent les points d'appui de ma révolution pédagogique et éducative :

- le respect des droits et libertés des enfants et leur participation active à l'auto-organisation de leurs classes et écoles ;
- l'instruction des enfants du peuple en mettant à leur disposition les moyens les plus modernes, dans la ligne des actions de Freinet et des pédagogues libertaires ;
- l'imagination et la créativité des enfants, individuelle et collective, dans tous les domaines.

Finis l'auditorium-scriptorium où l'on reste assis toute la journée; finies les punitions, finis les classements : place à la démocratie pour mes 35 élèves de CE1.

J'apprends alors, à mes dépens, que des enfants habitués à obéir ne peuvent user subitement et avec discernement de la liberté... une leçon que je n'oublierai plus !

Ayant pris conscience de la difficulté de la mutation que je leur demande, j'organise progressivement, avec eux, la mise en place d'un travail vivant et motivé. Je m'attache en particulier aux conditions matérielles et aux règles de vie en commun. Dans des discussions libres, nous abordons tous les problèmes qui se présentent à nous. Une à une les techniques Freinet pénètrent dans la classe au fil de ma propre information et de nos tâtonnements : correspondance, travail individualisé, calcul vivant, journal, ateliers, sorties d'étude du milieu.

Confronté à la complexité de la classe coopérative<sup>1</sup> aux multiples activités, il me faut prévoir une participation active des enfants aux responsabilités et à l'organisation démocratique de notre petite société.

Au 2e trimestre, une assemblée générale étudie, chaque samedi après-midi, nos institutions, nos succès, nos échecs, nos projets, les conflits. Elle est animée par le président et le secrétaire de notre coopérative scolaire, élus pour l'année.

## I. DECOUVERTE DU PRESIDENT DE JOUR

Pendant les vacances, je découvre l'ouvrage de Makarenko « Poème pédagogique »<sup>2</sup> Pour lui, l'organisation institutionnelle de la collectivité doit permettre à chacun de pouvoir assumer des responsabilités importantes. Il faut donc éviter que ce soit toujours les plus compétents qui soient choisis. « *Chaque enfant est président de jour à son tour. En dehors des équipes fixes, il se crée des équipes occasionnelles. Le chef de ces équipes ne peut être un enfant qui est déjà le chef d'une équipe fixe (... Ainsi s'était formée à la colonie, une chaîne très compliquée d'interdépendance qui ne permettait à aucun colon de se détacher de la collectivité pour la dominer.* »

Ce principe, je le retrouverai plus tard dans l'expérience de Pistrak<sup>3</sup> que Freinet a rencontré, en 1925, lors de son séjour en URSS. Pour Pistrak, l'auto-organisation implique que tous les postes de la collectivité doivent être soumis à l'élection de l'assemblée générale des enfants. Il attire notre attention sur la durée des fonctions éligibles et leur valeur éducative. Il nous faut éviter de réélire des responsables ayant acquis des compétences, afin de ne pas former une élite de spécialistes.

Cette organisation institutionnelle répond mieux à ma conception de la démocratie que l'organisation traditionnelle de la coopérative scolaire avec l'élection d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Elle est cohérente avec mon objectif éducatif : permettre à chaque enfant d'acquérir les compétences nécessaires pour assumer une participation active et responsable au sein de la collectivité.

A la rentrée de septembre, je propose aux enfants trois institutions nouvelles :

- l'assemblée générale devient Conseil de coopérative. Les enfants y décideront de leurs lois et règles de vie, jugeront des infractions commises, examineront les propositions concernant les activités et les relations au sein du groupe, mettront au point le plan collectif de travail pour la semaine, discuteront de leur réalisation.

- le président de coopérative est remplacé par un Président de jour. J'explique aux enfants que cette institution permettra à chacun, à son tour, d'être responsable de la classe, de diriger les activités, de veiller au respect de nos règles de vie.

---

<sup>1</sup> LE GAL Jean, « La classe coopérative en pédagogie Freinet », *L'Éducateur*, n° 5, 1 décembre 1982. Disponible sur : <http://www.icem-pedagogie-freinet.org/node/25199>.

<sup>2</sup> MAKARENKO A.S., *Poème pédagogique*, Moscou, Editions en langue française, 1959.

<sup>3</sup> PISTRAC M.M., *Les problèmes fondamentaux de l'école du travail*, Paris, Desclée de Brouwer, 1973. ( 1<sup>e</sup> éd 1925).

- les parents seront accueillis dans la classe et des réunions seront organisées le soir pour échanger sur notre organisation coopérative et sur l'éducation. Nous y élaborerons un nouveau système d'évaluation des résultats qui remplacera les notes et classements que j'ai supprimés.

Au Conseil, nous décidons que le président de jour animera le fonctionnement des ateliers, des temps d'activités individuelles et organisera les entrées et sorties de la classe. J'animerai la mise au point des textes libres, leur exploitation et les activités collectives. Je serai disponible, pendant les activités individuelles et les ateliers, pour répondre aux demandes. Comme les enfants, j'inscrirai mes critiques au journal mural et elles seront examinées au Conseil.

Accompagnées chaque jour par un président différent, nos règles de vie, élaborées au cours des conseils, sont beaucoup mieux respectées. Lorsqu'un enfant refuse de les suivre, le conseil lui enlève un tour de présidence de jour. Diriger les autres implique d'apprendre à se diriger soi-même. Au mois de février, le président de jour préside presque toutes les activités avec une aide plus ou moins grande de ma part, l'exercice de cette fonction ne pouvant s'acquérir que par tâtonnement.

En octobre 1961, j'envoie à Freinet, un compte-rendu des tentatives que je mène pour donner plus de droits et de libertés aux enfants et les faire participer, tous, à la gestion de notre classe coopérative.

En décembre 1961, il me répond dans *L'éducateur*<sup>4</sup> : « *tu as compris toi même le pont délicat : éviter que l'enfant se sente introduit dans un milieu dont les règles disciplinaires, apparemment plus libérales, risquent d'être tout aussi contraignantes. C'est pour lui toute une éducation à refaire, des modes de vie nouveaux à roder expérimentalement. Il faut que l'instituteur comprenne et admette la difficulté pour les enfants de cette sorte de mutation très laborieuse, qui est la même d'ailleurs que celle qu'il doit aborder lui-même pour devenir Ecole Moderne.*

*Il faut admettre dans ce processus les lois du tâtonnement expérimental, comprendre certains échecs, certaines impuissances, mesurer surtout les efforts faits par tous, les progrès moraux et sociaux réalisés.*

*Le journal mural vous y aidera puissamment. C'est par le journal mural et surtout par les réunions hebdomadaires de coopérative au cours desquelles on discute ce journal mural que les élèves, les nouveaux surtout, prennent lentement conscience de ce climat nouveau. Cette prise de conscience demande toujours plusieurs mois, parfois plusieurs années pour certains enfants difficiles ».*

## II. VERS L'AUTOGESTION

Durant l'année scolaire 1964-1965, je participe à un stage de formation des maîtres de classes de perfectionnement, ce qui me donne du temps pour tirer des enseignements de cette première expérience et commencer la mise en place, avec Pierre Yvin, alors instituteur en classe de perfectionnement, des fondements de notre évolution vers l'autogestion.<sup>5</sup>

<sup>4</sup> *L'éducateur*, n°5, 1 décembre 1961, p26.

<sup>5</sup> Le terme « *autogestion* » apparaît dans l'Arrêté du 12 Août 1964, concernant les « classes de perfectionnement pour débiles mentaux »

« II. La période correspondant aux classes de sixième et de cinquième : de douze à quatorze ans  
« Les activités de socialisation visent à l'intégration au groupe, cherchent à développer le sens de la responsabilité et l'aptitude à la communication. Il y a lieu, en particulier, dans cette perspective, de prévoir l'autogestion de la coopérative, la création de conseils de classe... »

L'autogestion se situe bien, pour nous, dans la continuité des recommandations de Freinet sur la nécessité de l'auto-organisation des élèves et la possibilité, pour eux, de participer réellement aux décisions concernant le travail et l'organisation de la classe coopérative et de l'école.

En 1928, aux journées d'études de l'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement à Leipzig, il soutenait que « *L'auto-organisation des enfants et le travail communautaire à but social sont la base de la discipline nouvelle... La communauté scolaire doit être vraiment l'expression de la masse des élèves. Les chefs ne doivent pas être des professionnels capables de maintenir parfaitement une nouvelle discipline autoritaire ; même si l'ordre doit légèrement en souffrir, tous les citoyens de la communauté doivent apprendre à remplir leur rôle de citoyen actif. Les chefs seront nommés par l'Assemblée générale, pour un temps relativement court ...* »<sup>6</sup>

En 1932, il définissait l'orientation à donner à la coopération à l'école : « *Théoriquement, si elle est comprise comme un moyen pratique, pour des enfants de s'organiser librement et de gérer leurs propres intérêts, d'améliorer même leurs conditions de travail, la coopérative n'est-elle pas entièrement recommandable et ne peut-on vraiment saluer cette initiative comme un essai pratique de réaliser l'auto-organisation des écoliers?* »<sup>7</sup>

En 1946, il ajoutait que « *par la coopération scolaire, ce sont les enfants qui prennent en main, effectivement, l'organisation de l'activité, du travail et de la vie dans leur école. C'est cela, et cela seul qui importe.* »<sup>8</sup>

### **Le président de jour**

En 1965, je suis nommé dans une classe de perfectionnement qui accueille 15 enfants de 10 à 12 ans. Ils resteront dans la classe jusqu'à 14 ans. Ici la dimension « temps » nous est favorable.

Après l'élaboration des règles de vie de la classe, je propose au conseil de coopérative, la mise en place d'un président de jour.

La première et la deuxième année, tous les enfants acceptent volontiers cette fonction. Nous sommes confrontés à plus de problèmes qu'au cours élémentaire mais ceux-ci trouvent des solutions au cours de nos conseils. Les capacités d'initiative, de critique, le goût de la liberté, le sens des responsabilités, se sont développés.

Le jour de la rentrée de septembre 1987, 14 enfants sont les mêmes qu'au mois de juin. Ils retrouvent leur espace familial. Les créations picturales illuminent les murs. Les ateliers sont en place. Les règles de vie sont toujours affichées.

---

<sup>6</sup>FREINET Célestin, « La discipline parmi les écoliers », *Pédagogie prolétarienne, thèses, rapports et débats des Journées pédagogiques de Leipzig*, Pâques 1928, Paris, Editions de l'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement.

<sup>7</sup> FREINET, « La coopération scolaire », *L'imprimerie à l'école*, 50, Mars 1932.

<sup>8</sup> FREINET, « La coopération à l'Ecole Moderne », *L'Educateur*, 18, 15/6/45, numéro spécial.

Dès notre premier conseil, ils proposent de choisir un premier président de jour. La rotation de la responsabilité est établie. Cependant tous les droits et obligations de la fonction ne sont pas précisés. Elle va fonctionner en référence à notre pratique ancienne qui est gravée dans les mémoires.

Afin que nous ne tombions pas dans la routine, que leur imagination créatrice s'affine dans le champ institutionnel, je décide, le mardi 16, de provoquer une rupture afin que chacun prenne bien conscience de l'importance d'interroger constamment nos institutions.

A 8h45, les enfants attendent en deux groupes dans la cour pour entrer en classe. A 8h55, ils sont toujours devant la porte. Les autres jours, après 3 ou 4 minutes d'attente, si personne ne prenait l'initiative de faire avancer les groupes, je disais d'entrer. Aujourd'hui, je leur demande :

JLG : *Que faites-vous là ?*

Les enfants : *On attend.*

JLG : *Qu'attendez-vous ?*

Christian : *Que vous nous disiez d'entrer.*

JLG : *La règle ne dit pas que c'est à moi de faire entrer.*

Immédiatement Josée découvre ce qui ne va pas dans le système de choix adopté par le groupe et conclut : « *Il faudrait choisir un président le soir.* » Cette proposition est reprise et le soir même un président est élu au conseil. Un nouveau système a donc été mis en place : le choix du président le soir.

Dès le 23, la rupture se produit. Les enfants ont oublié, la veille, de choisir un président, ce qui nous fait perdre du temps pour le lancement des activités. Je constate : « *Nous avons pris du retard aujourd'hui sur le plan de travail prévu. Pourquoi ?* » Alain répond, après réflexion : « *Nous n'avons pas de président ce matin.* »

Je propose alors de travailler par groupes en Philips 66 pour essayer d'analyser en profondeur l'institution président de jour. Il nous faudra quatre conseils extraordinaires : le 23 septembre, le 18 octobre, le 20 octobre et le 4 novembre, pour aboutir à des décisions qui sont transcrites sur une fiche-guide servant de mémoire au président :

*NOUS AVONS DECIDE :*

*- Chacun sera président à son tour s'il le désire. Une liste par ordre alphabétique sera établie.*

*LE PRESIDENT :*

*- doit donner l'exemple et il doit être ferme ;  
- il ne travaille pas, il aide les camarades durant les activités individuelles et les ateliers ;  
- il ne parle pas fort au code voix basse.*

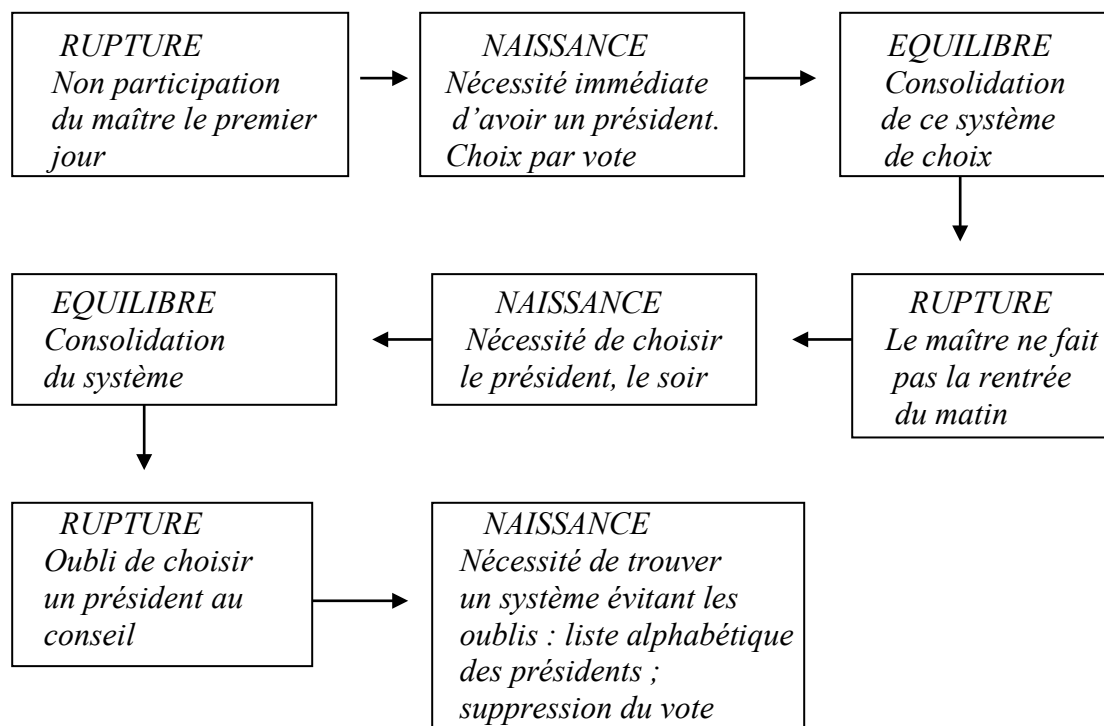
*LE MATIN :*

*- il contrôle la propreté des mains ;  
- il met la pendule à l'heure et vérifie le calendrier ;  
- il arrive le premier et place les tabourets autour du bureau ;  
- il dirige l'entretien du matin et donne la parole.*

**REGLES :**

- Il se contrôle lui-même. Si le président ne se contrôle pas, le maître prend sa place pendant cinq minutes. Si ça recommence, il demande le changement de président.
- Le président ne donne pas de coups. S'il tape un camarade, il sera exclu des ateliers. Si un camarade le frappe, il arrête tous les ateliers et le conseil prend une décision immédiatement.
- Quand un camarade ne respecte pas une directive donnée par le président, il donne un avertissement, puis il demande une réparation au conseil.
- Le président est chargé d'appliquer les règles de la coopérative. Il n'a pas le droit de décider.
- Il organise les entrées et les sorties.

Le problème du choix du président, nous donne à voir comment naît un système ; comment il tend vers un équilibre ; puis comment, à la suite d'une rupture, il se produit un déséquilibre entraînant la naissance d'un nouveau système.



Dans notre classe qui accueille quelques enfants ayant des troubles du comportement, les faits perturbateurs sont fréquents. Le président de jour rencontre donc des difficultés dans l'exercice de sa fonction.

- refus de se taire d'un ou plusieurs membres du groupe, quand un camarade a la parole, pendant les entretiens, les activités collectives et les conseils ;
- agressivité verbale ou physique ;
- refus de quitter un atelier dont l'enfant ne respecte pas les règles...

Je propose donc de réfléchir ensemble, au cours d'un conseil extraordinaire sur le pouvoir du président et la manière dont il pourrait faire appliquer les décisions prises.

Lors du premier conseil extraordinaire, le samedi 18 octobre, des propositions diverses sont présentées :

- *Si le président ne se fait pas obéir, il va dire au maître, et le maître punit ;*
- *Le président donne des sanctions, mais il ne bat pas ;*
- *Il le dit au conseil ;*
- *Il met ceux qui n'appliquent pas au « coupez le courant ».<sup>9</sup>*

Le lundi 20 octobre, je précise que c'est au conseil que revient la responsabilité de juger des transgressions de nos règles et donc de définir quelles en seront les conséquences. De nouvelles propositions sont présentées :

- *S'il n'obéit pas, on écrit à sa mère ;*
- *Il ne va pas dans les ateliers qui ont lieu à l'école ;*
- *On le met dans un coin de la classe pendant trois jours ;*
- *On lui donne un verbe à faire à la maison ;*
- *On lui fait couper le courant ;*
- *On lui donne une réparation ( à décider par le conseil ) :*
  - *ranger l'imprimerie ;*
  - *ranger la bibliothèque ;*
  - *nettoyer les pinceaux...*

Je fais remarquer, à propos du rejet hors du groupe, que ce rejet est lui aussi souvent refusé, alors que fera le président si un camarade refuse par exemple de quitter un atelier ?

- *Le président fait stopper les ateliers et le conseil décide ;*
- *On le met chez le directeur ;*
- *On le met à la porte.*

Afin de faire prendre plus nettement conscience du problème, je mime la scène avec Jacky. Il est à l'atelier peinture et je suis le président :

- *Va à ta place, Jacky, puisque tu ne respectes pas le calme de l'atelier !*
- *Non !*
- *Va à la porte !*
- *Non !*

Je pose alors à tous la question : « *Qu'est-ce que je fais maintenant ?* »

Le groupe reste muet. Ni eux, ni moi, n'avons de solution à proposer... L'intervention physique<sup>10</sup> n'est pas autorisée par les textes officiels.

---

<sup>9</sup> « Coupez le courant » est une technique de relaxation que j'utilise quand les enfants sont très agités. Chacun pose la tête sur ses bras, ferme les yeux et tente de se calmer.

<sup>10</sup> LE GAL Jean, « Intervention physique », *Journal du droit des jeunes*, n° 273, 2008. Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2008-3-page-33.htm>

Le 4 novembre se produit une rupture qui relance le débat. La présidente de jour, qui n'arrive pas à faire stopper une activité, donne un coup de règle sur la tête de Marina qui proteste avec énergie.

Je propose au groupe de réétudier le problème : comment le président procédera-t-il pour faire appliquer ses directives ? Cette fois, des décisions sont prises :

*- Le président ne donne pas de coups ; s'il tape sur un camarade, il sera exclu des ateliers. Si un camarade le frappe, il arrête tous les ateliers et le conseil prend une décision immédiate.*

*- Quand un camarade ne respecte pas une directive donnée par le président, il donne un avertissement, puis il demande une réparation au conseil.*

Depuis le 4 novembre, plusieurs enfants ont dû demander des réparations pour se faire respecter.

J'ai été amené à plusieurs reprises à prendre momentanément la place d'un président en difficulté. Je préside alors avec fermeté. Cette responsabilité est épuisante pour certains, mais tous, désormais tiennent à l'assumer. Je constate, avec intérêt, que quelques enfants sont totalement différents dans leur attitude, leur comportement, leur dynamisme, lorsqu'ils sont président de jour. Assumer une responsabilité importante, pour le bon fonctionnement du groupe, est donc un facteur important pour affirmer sa personnalité.

En septembre 1968, il ne reste plus que quatre anciens qui connaissent parfaitement nos techniques. Ils participent à l'initiation des nouveaux. Nous savons que la fonction de président de jour, pour être bien assumée, nécessite des compétences d'écoute, d'attention, de médiation, de mémorisation....qui ne construisent que par la pratique. Le tâtonnement expérimental s'applique aussi aux apprentissages sociaux. Nous ne pouvons mettre les nouveaux en échec. C'est pourquoi nous proposons aux volontaires que chacun soit accompagné par un tuteur.

## EN CONCLUSION

Cette expérience s'est poursuivie pendant 25 ans, dans une classe dont le passé se lit sur les murs, se transmet des « anciens » aux « nouveaux ». Le groupe s'inscrit dans une histoire, une origine. Tout chez lui a un sens : les relations, les institutions, les lois. Cela explique sans doute pourquoi, pendant toutes ces années, cette responsabilité est proposée par les anciens dès le jour de la rentrée. Elle fonctionne comme si les vacances n'avaient pas existé.

Elle est, comme toutes les autres institutions de la classe, l'objet d'analyses permanentes qui apportaient des évolutions, chaque année et d'une année sur l'autre, afin de demeurer cohérente avec l'évolution notre marche vers l'autogestion. <sup>11</sup>

---

<sup>11</sup> LE GAL Jean, *Le maître qui apprenait aux enfants à grandir : Un parcours en pédagogie Freinet vers l'autogestion*, Editions libertaires et éditions ICEM, 2013, 320 pages. Grand Prix Ni dieu Ni maître, (1<sup>er</sup> éd 2007).